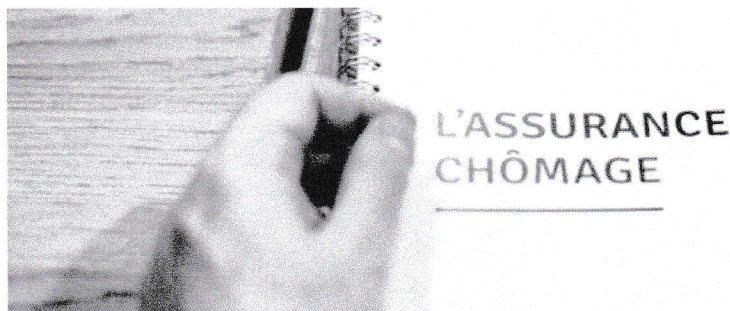


**Mécomptes publics****Assurance chômage : une prise de contrôle par l'État serait justifiée**

Les cinq bonnes raisons pour Macron de dessaisir les partenaires sociaux de la gestion de l'Unedic



Par François Ecalte

D'après le programme présenté par Emmanuel Macron, "parce que tous seront désormais couverts quel que soit leur statut, l'État prendra en charge le pilotage du système d'assurance chômage". Cette prise de contrôle est justifiée pour les raisons suivantes.

Le déficit (4,3 Md€ en 2016) et la dette (30 Md€ fin 2016) de l'Unedic sont inclus dans le déficit et la dette publics, et ses emprunts sont garantis par l'État. Celui-ci doit donc contrôler ses décisions pour respecter les engagements pris vis-à-vis de l'Union européenne en matière de finances publiques, et pour limiter le risque pris en garantissant ses emprunts. Il peut certes refuser d'agréer les accords passés par les partenaires sociaux, mais l'agrément de la nouvelle convention d'assurance chômage, la semaine dernière, rappelle que c'est rarement le cas.

"Malgré ces économies, les comptes du régime resteront structurellement déficitaires. Les partenaires sociaux n'ont donc pas démontré leur aptitude à une gestion rigoureuse de l'Unedic"

Les économies permises par cette convention seront pourtant inférieures à 1 Md€ en 2018, alors que la France s'est engagée à réaliser 1,6 Md€ d'économies sur les allocations de chômage dès 2017. En outre, malgré ces économies, les comptes du régime resteront structurellement déficitaires (de presque 1,5 Md€). Les partenaires sociaux n'ont donc pas démontré leur aptitude à une gestion rigoureuse de l'Unedic.

**Une logique de solidarité plus que d'assurance**

La création d'une assurance chômage universelle, étendue notamment aux salariés démissionnaires et aux non-salariés, qui est proposée par Emmanuel Macron est une bonne idée, car cela contribuera à unifier les multiples régimes de protection sociale et à faciliter les transitions professionnelles, notamment entre le salariat et l'entrepreneuriat. Les paramètres de cette assurance pour les non-salariés seront toutefois difficiles à calibrer, notamment pour en limiter le coût, et une négociation avec l'Unedic dans le cadre de sa gouvernance actuelle risque d'aboutir à des compromis insatisfaisants et coûteux.

"La création d'une assurance chômage universelle, étendue notamment aux salariés démissionnaires et aux non-salariés, qui est proposée par Emmanuel Macron est une bonne idée"

Remplacer les cotisations sociales salariales versées à l'Unedic par un impôt (la CSG), comme le propose Emmanuel Macron, est cohérent avec la création d'une couverture universelle indépendante du statut et qui relève plus d'une logique de solidarité que d'une logique d'assurance. Les représentants des syndicats d'employeurs et de salariés auront alors beaucoup moins de légitimité pour gérer la protection contre le chômage. C'est en effet au Parlement qu'il revient de voter l'impôt et son affectation.

Enfin, si la couverture contre le risque de chômage devient universelle, la distinction actuelle entre l'allocation de retour à l'emploi, qui est versée par l'Unedic dans une logique d'assurance, et l'allocation de solidarité spécifique, qui est versée par l'État aux chômeurs en fin de droits dans une logique de solidarité, sera beaucoup moins pertinente.

Le site [www.fipeco.fr](http://www.fipeco.fr) développe les analyses de François ECALLE.

Par Francois Ecalte

Publié le 11/05/2017